

**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ LAVAL
Automne 2016**

POL-2202A (81883)

Administrations publiques canadienne(s) et québécoise(s)

**Mercredi : 18h30 – 21h20
DKN-1257**

Nicolas Mazellier

1. Coordonnées et disponibilité

Courriel : nicolas.mazellier@pol.ulaval.ca

Disponibilité : Sur rendez-vous avant le cours entre 17h30 et 18h30
 Local à déterminer
 Par téléphone au (418) 952-3597

2. Présentation du cours

Ce cours s'inscrit dans le prolongement, à la fois plus concret et plus orienté vers les institutions gouvernementales et administratives canadiennes et québécoises, du cours obligatoire d'introduction à l'administration publique.

L'administration publique sera étudiée au Québec comme au Canada à travers sa double dimension. Organique, comme un ensemble de personnes morales qui ont reçu du pouvoir politique légitimement établi la compétence et les capacités nécessaires à la satisfaction d'intérêts généraux, et les personnes physiques qui accomplissent ces activités. Et fonctionnelle, comme l'ensemble des activités dont le but est de répondre aux besoins d'intérêt général de la population tels qu'ils sont définis à un moment donné par les autorités politiques chargées légitimement de l'exercice du pouvoir.

Ce cours permettra d'appréhender l'administration au Canada et au Québec comme une extension du pouvoir politique ayant une logique interne intimement reliée à celle de l'univers politique. En effet, si la politique, c'est la prise de décisions, prendre la décision entraîne normalement l'application de la décision. La conséquence normale de gouverner c'est donc d'administrer.

Il s'agira ainsi d'étudier l'incarnation de cette dynamique dans nos systèmes politiques et administratifs canadien et québécois.

3. Objectifs du cours

- Comprendre le fonctionnement interne des administrations publiques canadienne et québécoise à travers les relations entre l'État, les élus et les fonctionnaires.
- Saisir l'importance du mariage entre le politique et l'administratif au cœur de notre système premier-ministériel.
- Identifier comment le fédéralisme canadien tend de plus en plus à « s'administratiser ».
- Poser un regard croisé sur les principaux enjeux qui touchent la vie de nos administrations publiques canadienne et québécoise.

4. Approche pédagogique

- Exposés magistraux du professeur
- Conférences d'invités externes
- Séminaires d'analyse sur des enjeux des administrations publiques préparés par des groupes d'étudiants

5. Évaluation

Deux tests d'évaluation des connaissances portant sur le contenu du cours et sur les lectures obligatoires – 30 %

Ces deux tests (15 % chacun) se dérouleront le 5 octobre et le 9 novembre. Le premier portera sur les cours 1 à 4 et le second sur les cours 5 à 8 (voir calendrier du cours ci-dessous). Les étudiants auront 25 minutes pour répondre à 3 ou 4 questions précises.

Un rapport d'analyse sur un enjeu vécu par l'administration publique canadienne ou québécoise rédigé à la suite d'un travail de groupe et présenté en classe – 30 %

Ce travail de groupe (4 ou 5 étudiants) consiste à produire une analyse d'un enjeu vécu par l'administration publique canadienne et/ou québécoise. Les étudiants devront valider l'enjeu choisi auprès du professeur. Le document (20 %) d'une vingtaine de pages, conforme aux normes des publications en vigueur dans le Département, devra être remis le 16 novembre. Chaque groupe présentera par oral son travail (10 %) lors des séminaires d'analyse des 16 et 23 novembre et 30 novembre et 7 décembre.

L'ordre de passage des présentations sera tiré au sort le 9 novembre.

Un examen de synthèse de fin de session – 30 %

Cet examen se déroulera en classe le 14 décembre de 18h30 à 21h30. Trois questions à développement seront posées touchant l'ensemble de la matière abordée durant la session y compris les conférences des invités externes.

Qualité de la langue

Une attention particulière sera portée à la qualité du Français utilisé dans les travaux écrits. Jusqu'à 2 points pourront être retirés dans chacun des travaux remis.

Participation et assiduité – 10 %

La participation sera notamment évaluée dans le cadre des séminaires d'analyse de politiques.

6. Ouvrages (en réserve)

MERCIER, Jean, L'administration publique, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002

PELLETIER, Rejean et Manon Tremblay (sous la direction de), Le parlementarisme canadien, 4^e édition, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009

DUNN, Christopher, The Handbook of Canadian Public Administration, Oxford, 2^e édition, 2010

MICHAUD, Nelson (sous la direction de), Secrets d'État ? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains, Presses de l'Université Laval, 2011

7. Calendrier du cours

1.	Présentation du plan de cours L'État ou l'institutionnalisation du pouvoir Lectures : Dufour, chap. 1 dans Michaud	7 sept.
2.	Deux administrations publiques; un regard croisé sur le cycle des politiques publiques Lectures : Mehiriz, Turgeon et Charland, chap. 18 dans Michaud Chap. 5 dans Mercier	14 sept.
3.	Les relations entre le politique et l'administratif; les organes centraux de coordination Lectures : Charland, chap. 8 dans Michaud Trudel, chap. 16 dans Michaud	21 sept.

4.	Les relations entre l'administration publique et le parlement Lectures : Grenier, Rochefort, chap. 6 dans Michaud Chap. 11 dans Pelletier	28 sept.
5.	Le fédéralisme administratif; les ententes administratives Canada-Québec	5 oct.
6.	La Santé Lectures : Lamontagne, Prémont, chap. 23 dans Michaud	12 oct.
7.	La fonction publique Lectures : Chap. 4 dans Mercier	19 oct.
8.	La politique budgétaire Lectures : Dussault et Arsenault, chap. 19 dans Michaud Chap. 11 dans Mercier	26 oct.
9.	Semaine de lecture	2 nov.
10.	Problèmes et avenues de réforme Conclusion Lectures : Larocque, chap. 10 dans Michaud	9 nov.
11.	Séminaire d'analyse	16 nov.
12.	Séminaire d'analyse	23 nov.
13.	Séminaire d'analyse	30 nov.
14.	Séminaire d'analyse	7 déc.
15.	Examen final	14 déc.

8. Échelle d'équivalence

Note	%	Moyenne sur 4,33
A+	90 – 100	4,33
A	85 – 89	4,0
A-	80 – 84	3,7
B+	76 – 79	3,3
B	73 – 75	3,0
B-	70 – 72	2,7
C+	66 – 69	2,3
C	63 – 65	2,0
C-	60 – 62	1,7
D+	55 – 59	1,3
D	50 – 54	1
E	49 et moins	0

9. Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Par ailleurs, tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
5. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : Commission de l'éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse* (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Enfin, il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant, d'emprunter, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

10. Exigences relatives au respect du droit d'auteur

Les textes éventuellement en ligne sur ENA respectent la politique et les directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval.

11. Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

Le Département de science politique se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.